Associations AGIV, Mieux Vivre Sur Le Plateau et collectif « Coeur de Plateau »

Si vous souhaitez préserver la nature en ville, c'est le moment d'agir !

L'avenir de l'îlot Paix-Reims à la sortie du RER B est resté en suspens depuis l'année 2017, qui a vu l'affrontement entre, d'une part les tenants de la vente de cette « réserve foncière» en vue d'une urbanisation complète de l'îlot, et d'autre part, les partisans d'une extension des espaces verts de pleine terre. Alors que ces derniers, regroupés notamment dans l'association AGIV (https://www.ilotvertgentilly.com/) et le collectif « Coeur de Plateau », ont publié leurs préconisations dans un **Livre Blanc** (https://www.ilotvertgentilly.com/_files/ugd/32f64b_79df328980244ebea4ae9d9ec2d69ac5.pdf), aucune concertation sur l'évolution souhaitable de ce terrain n'a été engagée depuis cinq ans avec la municipalité.

Dans le cadre de la modification en cours du PLU de 2007, des ateliers de concertation ont été organisés au CMAC en janvier 2023. Presque tous les intervenants ont argumenté en faveur de la préservation de la nature en ville, y compris des représentants de la commune. Nous apprenons maintenant que la zone en question (incluant les riverains de la rue de Reims et de la rue de la Paix) doit être incluse dans un « périmètre d'étude » (voir la page 17 du document de restitution, daté du 1er février 2023, 37 pages, diffusé par le conseil de quartier du plateau).

La « concertation » qui a été réalisée au CMAC en début d'année 2023 s'est bornée à regrouper les participants par tables d'une dizaine de personnes sur quatre thématiques de 30 minutes chacune, pour leur poser quelques questions à choix multiples. Aucun débat sur des cas précis n'a pu être ainsi engagé. D'un côté le document de restitution proclame qu'il faut « réduire les emprises au sol maximum des projets et renforcer les surfaces d'espaces verts exigibles, notamment de pleine terre », tandis que de l'autre, il annonce en page 16 que l'îlot est un « secteur à muter autorisant une densification ». Alors que Gentilly est « carencée en espace verts de pleine terre » selon l'Institut Paris Région, il apparaît ainsi clairement que des membres de la municipalité se préparent à exploiter l'aubaine de terrains constructibles.

Le processus en cours autorise les modifications de zone qui respectent le Plan d'Aménagement de 2007(PADD) et c'est ainsi que les créations de trois nouvelles zones UB1 sont actuellement proposées sur des anciennes zones UA. Nous rappelons que le livre blanc de 2017 argumentait pour interdire les constructions nouvelles en utilisant éventuellement les bâtiments existants (3 hangars et des pavillons d'habitation) pour des équipements collectifs. Pour éviter l'irruption de nouveaux projets immobiliers sur l'îlot, **la possibilité s'ouvre de classer l'îlot en zone N ou Ne, qui sont des « espaces largement arborés et verts, ayant des fonctions récréatives et de respiration dans la ville »**

(Consulter par exemple: https://www.ville-gentilly.fr/sites/default/files/zone_n_decembre_2019.pdf)

En raison de l'importance cruciale pour la maitrise de l'urbanisme gentilléen de la modification en cours du PLU et de la retenue inquiétante sur l'avenir de l'ilot Paix-Reims observée lors de la concertation de janvier 2023, nous demandons aux destinataires de ce message d'adresser leurs souhaits simultanément, d'une part sur le site de l'enquête publique et, d'autre part, sur le site de l'association AGIV afin de refraichir notre liste du collectif.

Dans le PLU modifié, êtes vous favorable au classement de l'îlot Paix-Reims en zone N ou Ne, afin de lutter pour la préservation de la nature en ville, contre l'imperméabilisation des sols et le réchauffement climatique ?

Enquête publique : modif-plu-gentilly@ville-gentilly.fr

Association Gentil'îlot vert : gentililotvert@gmail.com
Ou via : https://www.ilotvertgentilly.com/
Information à la Une du site et page spéciale avec contact et communications actualisées.

Nous vous suggérons aussi de diffuser largement le présent document en forme de sondage, car notre expérience de sortie du concours de la Métropole du Grand Paris en 2017 a montré les mérites de l'opinion publique pour faire émerger l'intérêt général.